

**ONU : l'Algérie appelle à un renforcement des capacités des pays du Sahel contre le commerce illicite des armes légères**



**NEW YORK - L'Algérie a déclaré devant l'ONU que la situation alarmante qui prévaut dans la région du Sahel requiert une assistance substantielle de la part des pays développés, des organisations internationales et, en particulier, des Nations Unies, afin de renforcer les capacités des pays de la région dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.**

Intervenant devant la première Commission de l'ONU chargée des questions de désarmement et de sécurité internationale, consacrée aux armes conventionnelles, le représentant de l'Algérie a fait part de sa préoccupation concernant l'afflux d'armes légères et de petit calibre dans la région du Sahel en provenance des stocks d'armes libyens, contribuant ainsi à la détérioration de la situation sécuritaire.

Soulignant l'intensification des activités terroristes et criminelles dans la région, il a rappelé les efforts de l'Algérie pour contrôler ses frontières et lutter contre le terrorisme et le commerce illicite d'armes conventionnelles par des acteurs non étatiques.

"La situation alarmante qui prévaut dans la région du Sahel requiert une assistance substantielle de la part des pays développés, des organisations internationales et, en particulier, des Nations Unies, afin de renforcer les capacités des pays de la région dans la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre", a-t-il poursuivi.

Abordant plus généralement la question des armes légères, il a exhorté tous les Etats, en particulier les principaux Etats producteurs, à s'assurer que de telles armes ne soient fournies qu'aux gouvernements ou aux entités dûment autorisées par eux.

Il a aussi plaidé pour une pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

De surcroît, il a réaffirmé l'engagement de l'Algérie en faveur de la mise en œuvre de l'Instrument international d'identification et de traçage rapides et fiables des armes légères illicites.

Le délégué de l'Algérie a indiqué que le texte d'un projet de traité sur le commerce des armes devrait être basé sur les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté des Etats, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit des Etats à la légitime défense.

Pour sa part, le représentant du Togo a rappelé que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) avait "des conséquences désastreuses et transformait ces armes en armes de destruction massive pour le continent africain", citant en exemple la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire et la situation d'insécurité qui prévaut actuellement dans le Sahel et le nord du Mali.

Quant au délégué de l'Afrique du sud, il a estimé que d'importants progrès avaient été réalisés malgré l'échec de la Conférence diplomatique pour un traité sur le commerce des armes tenue en juillet dernier.

Appelant à la reprise rapide des discussions, il a précisé certaines des attentes de son pays concernant le futur traité, qui, a-t-il soutenu, devra "établir les normes internationales les plus élevées".

Il a aussi insisté sur la responsabilité des Etats parties au futur traité de "mettre en place des législations nationales efficaces pour le contrôle des transferts d'armes, ainsi que des directives nationales pour leur mise en œuvre, des systèmes d'inspection et des mesures concrètes pour leur réelle application, en incluant des mesures punitives en cas de transgression".

Selon lui, le futur traité ne doit pas se limiter "aux types d'armes couverts par le Registre des armes classiques des Nations Unies mais doit inclure aussi les armes légères et de petit calibre, ainsi que les munitions".

Il a également défendu une coopération Sud-Sud renforcée, notamment en Afrique, où des pays ont l'expérience et le savoir-faire pour aider au renforcement des capacités nationales, des contrôles de stocks ou des frontières.

Dans son intervention, le délégué chinois a plaidé pour une approche globale afin de prendre en cause à la fois les symptômes et les causes profondes du fléau que constitue le trafic illicite des ALPC, en soulignant que son pays était préoccupé par l'instabilité dans la région et les conséquences humanitaires de ce trafic d'armes classiques.

**SCANNER POPULI-SCOOP**